Vienne nature

Rapport moral 2021

Rapport moral 2021

Mesdames, messieurs, les élus, les représentants associatifs, les adhérents, je suis heureux de vous rencontrer à l'occasion de notre assemblée générale 2022.

En comparaison avec le rapport d'activité que nous venons de vous présenter, le rapport moral du président est une petite présentation des événements vécus l'an passé.
De cette perception personnelle d'une actualité très riche je retiens les points suivants :
Depuis de nombreuses années, les parcs solaires au sol faisaient l'objet d'un consensus pour la nécessaire limitation aux anciennes friches industrielles, centres d'enfouissement, carrières non réaménageables à l'agriculture et ce consensus était respecté par les services de l'État, la Chambre d'agriculture et les collectivités territoriales.
Mais le 19 janvier 2021 les Chambres d'agriculture France, la FNSEA et EDF Renouvelables signaient une charte « pour assurer un développement raisonné de l'énergie solaire photovoltaïque dans le monde agricole ».
À la lecture de cette charte, nos craintes que celle-ci puisse constituer un appel d'air pour transformer des terres agricoles en parcs solaires se sont vérifiées. Le 24 mars 2021, la Préfecture publiait « Dire de l'état - Parc photovoltaïque au sol sur terre à vocation agricole, naturelle ou forestière », pour un rappel de la règlementation. Tous les promoteurs l'ont compris, c'était l'opportunité de se lancer dans ces projets. Le nombre de dossiers présenté à l'avis de la CDPENAF et les cinq enquêtes publiques en sont la preuve.
Malgré nos protestations, les commissaires enquêteurs ont émis des avis favorables ; nous attendons la publication des arrêtés préfectoraux.

Comme en 2020, le COVID-19 a perturbé notre vie associative et le travail des salariés. Le confinement, les mesures de protection, les restrictions imposées par le contexte de pandémie ont limité les rencontres et les échanges interpersonnels des animaux sociaux que nous sommes. Malgré les défis Vienne Nature a maintenu ses activités. Ayant à notre disposition les outils informatiques et une organisation collective, nous avons pu nous adapter à ces nouvelles contraintes. Tous les salariés et les bénévoles ont mis en commun leurs savoir-faire et, malgré la distance, ont travaillé dans une confiance réciproque. La forte augmentation des demandes individuelles de travail à domicile à temps partiel et la possibilité de se réunir en visioconférence restent les acquis positifs de cet épisode inédit.

À la séance du 11 décembre 2014, il y a 7 ans, était annoncé aux membres du Coderst, qu'en raison de la fin, au 31 décembre 2014, de l'autorisation temporaire de prélèvement en eau dans les zones de répartition des eaux (ZRE), c'est-à-dire les zones avec un déséquilibre chronique dans les prélèvements par rapport à la ressource, la création de cinq sociétés coopératives du Clain, nommées S.C.A.G.E. pour gérer des réserves de substitution en contrepartie de la diminution des prélèvements en période d'été.

La mobilisation des associations partenaires et l'engagement de plusieurs membres du conseil d'administration sur les projets de construction de 41 réserves de substitution pour l'irrigation agricole a conduit l'État à un report des autorisations. Mais la gestion de l'eau, bien commun, face à un puissant lobbying d'une minorité de promoteurs risque de nous être confisquée. 2022 doit être l'année du dénouement de ce conflit d'usage et de préservation de l'eau.

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et Poitou-Charentes Nature

Pour l'exercice 2021, notre confédération régionale FNE NA, a reçu l'attribution d'une subvention qui lui a permis de recruter une coordinatrice et de gérer des moyens financiers pour des programmes régionaux. Pour rappel, FNE NA s'est constituée à la demande de la région Nouvelle-Aquitaine, avec l'engagement des trois fédérations régionales à savoir la Sepanso pour l'Aquitaine, Limousin Nature Environnement pour le Limousin et Poitou-Charentes Nature pour le Poitou-Charentes. Pendant plusieurs années la confédération Nouvelle-Aquitaine a vécu avec les dons, l'aide de ses fédérations et la très forte implication des salariés de notre région et de ses administrateurs.
Cette évolution importante implique une nouvelle répartition des représentations et de l'animation. Ce travail n'est pas achevé et doit mobiliser les représentants des associations en 2022.

Conclusion

En 2021, le renouvellement des membres du conseil d'administration est devenu une préoccupation majeure avec une analyse et une réflexion sur nos forces et points faibles. Le travail entrepris doit être consolidé pour poursuivre nos engagements sur la protection de la nature et la pérennité du milieu associatif. Plusieurs associations locales nous ont rejointes, nous les remercions de leur confiance et nous leur rappelons qu'elles ont une place au sein de notre conseil d'administration.
Un grand merci aux adhérents, bénévoles, salariés qui donnent leur temps à notre association et renforcent sa légitimité.

Le Président de Vienne Nature
Michel Levasseur

Vienne nature

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin

86240 Fontaine-le-Comte

www.vienne-nature.fr / contact@vienne-nature.fr

Tél. : 05 49 88 99 04

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

MEMBRE

Couverture : Cormier, crédit Patrice Boileau

4e de couverture : fleurs de Merisier, crédit Thérèse Bois Rousseau